

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VISA n° 00562

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU** le décret n° 2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU** la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU** la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissement publics ;
- VU** le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2015-1265/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux ;
- VU** le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU** le décret n° 2017-0661/PRES/PM/MS/MINEFID du 21 juillet 2017 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo ;

Sur rapport du Ministre de la santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mai 2017 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis YELBEOGO, Mle 80 530 G, Médecin épidémiologiste, est nommé Président au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo pour un premier mandat de (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 juillet 2017



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



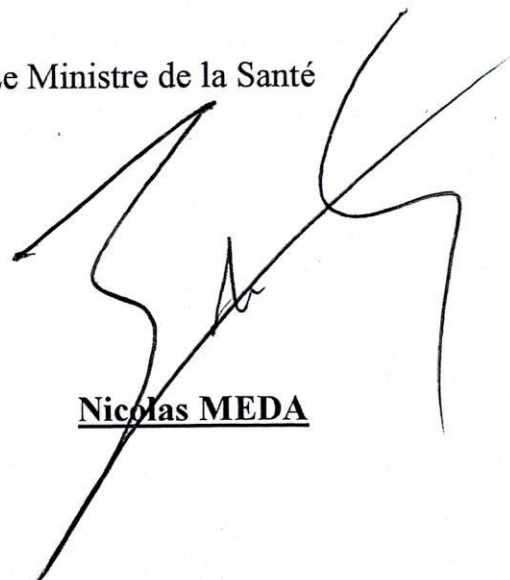
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COUNIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA

